

Etat du personnel au _____ (Etat à J-1 avant l'introduction de l'INT)

Toute modification de l'état du personnel (telle qu'engagement, licenciement, modification du taux d'activité) doit être immédiatement communiquée à la Caisse de chômage.
Si l'horaire de travail subit des fluctuations, veuillez joindre un plan de travail annuel.

Solde des heures en plus
(Info-Service Question 17)

No	No AVS Date de naissance	Sexe	NOM Prénom	Fonction dans l'entreprise	Taux d'activité (si pas de taux fixe, écrire "sur appel" et inscrire la date du début du contrat)	Jours fixes travaillés (uniquement pour temps partiels)	Solde des heures en plus	
							Etat 6/12 mois avant l'INT	Etat au début de l'INT
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

Timbre et signature de l'entreprise



Liste des personnes n'ayant pas droit à l'indemnité en cas d'intempéries (INT)

Voir brochure INFO-SERVICE, question 7

No	NOM Prénom	Indiquer par une croix							Autre	Si autre, veuillez préciser
		Dirigeant	Conjoint de dirigeant	Horaire non contrôlable	Refus de l'INT	Âge retraite AVS				
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										

Timbre et signature de l'entreprise





JOURS FERIES DE L'ANNEE 2022

L'année 2022 compte 9 jours fériés officiels,
dont 6 tombent des jours de semaine (lundi - vendredi).

En voici la liste :

No	Date	Jour	Fête
1	1 Janvier	Samedi	Nouvel-An
2	19 Mars	Samedi	Saint-Joseph
3	26 Mai	Jeudi	Ascension
4	16 Juin	Jeudi	Fête-Dieu
5	1 Août	Lundi	Fête Nationale
6	15 Août	Lundi	Assomption
7	1 Novembre	Mardi	Toussaint
8	8 Décembre	Jeudi	Immaculée conception
9	25 Décembre	Dimanche	Noël

Si, dans votre entreprise, d'autres jours sont considérés comme jours fériés, veuillez les mentionner dans le cadre ci-dessous, en précisant par une croix dans la colonne correspondante si ces jours sont payés ou non payés. Ne sont pas considérés comme jours fériés les jours qui sont compensés en temps ou pris sur les vacances.

No	Date	Jour	Fête	Payé	Non payé
10					
11					
12					
13					
14					
15					

Timbre et signature de l'entreprise



JOURS FERIES DE L'ANNEE 2023

L'année 2023 compte 9 jours fériés officiels,
dont 7 tombent des jours de semaine (lundi - vendredi).

En voici la liste :

No	Date	Jour	Fête
1	1 Janvier	Dimanche	Nouvel-An
2	19 Mars	Dimanche	Saint-Joseph
3	18 Mai	Jeudi	Ascension
4	8 Juin	Jeudi	Fête-Dieu
5	1 Août	Mardi	Fête Nationale
6	15 Août	Mardi	Assomption
7	1 Novembre	Mercredi	Toussaint
8	8 Décembre	Vendredi	Immaculée conception
9	25 Décembre	Lundi	Noël

Si, dans votre entreprise, d'autres jours sont considérés comme jours fériés, veuillez les mentionner dans le cadre ci-dessous, en précisant par une croix dans la colonne correspondante si ces jours sont payés ou non payés. Ne sont pas considérés comme jours fériés les jours qui sont compensés en temps ou pris sur les vacances.

No	Date	Jour	Fête	Payé	Non payé
10					
11					
12					
13					
14					
15					

Timbre et signature de l'entreprise